



CONVOCAATION

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

AVIS est donné que le maire convoque une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **mercredi 4 octobre 2017 à 19 h 00** au centre communautaire Stephen F. Shaar, 394, rue Main. L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption de l'ordre du jour;
- Désignation du comité sur la gestion de l'eau conformément à l'article 70 de la *Loi sur les cités et Villes*;
- Bail – Garde Côtière Canadienne - Détermination de l'allocation;
- Adoption du Règlement sur la gestion contractuelle;
- Adoption du Règlement d'emprunt relatif à l'eau potable;
- Mise en œuvre conformément au projet du Règlement d'emprunt relatif à l'eau potable;
- Règlement relatif au stationnement – RMH 330-1 – Explications
- Résolution & Lettre d'entente entre la Ville d'Hudson et l'Union des employés de la Ville d'Hudson
- Période de questions*;
- Levée de la séance.

DONNÉ à Hudson, ce 3 octobre 2017

TO ALL COUNCIL MEMBERS

Notice is hereby given that, by order of the Mayor, a special Council meeting will be held at the Stephen F. Shaar Community Centre, 394, Main on **Wednesday, October 4th, 2017 at 7:00 pm**. The agenda is the following:

- Adoption of the Agenda;
- Nomination of the Water Committee in compliance with section 70 of the *Cities and Towns Act*;
- Lease – Canadian Coast Guard – Determination of the compensation;
- Adoption of the By-Law on Contracts management;
- Adoption of the Loan By-Law concerning potable water;
- Execution in compliance with the project of Loan By-Law concerning potable water;
- By-Law concerning parking – RMH 330-1 – Explanations
- Resolution & Letter of Agreement between the Town of Hudson and the "Union des employés de la Ville d'Hudson"
- Question Period*;
- Adjournment of Meeting.

GIVEN at Hudson, this 3rd day of October, 2017.

Mélissa Legault,
Greffière/Town Clerk

* La période de questions portera exclusivement sur les sujets énumérés à l'ordre du jour. / *The question period must deal exclusively with the items on this agenda.*